

Communiqué de presse

L'actionnariat salarié poursuit sa dynamique selon l'Observatoire d'Amundi

Paris, le 19 décembre 2024 - En complément de son Observatoire 2023 sur l'Actionnariat salarié, Amundi dévoile les tendances observées au premier semestre 2024¹. Ces données sont le reflet des opérations d'actionnariat salariés déployées par les sociétés accompagnées par Amundi, acteur majeur qui couvre traditionnellement 80% des sociétés du SBF 120 qui déploient un plan.

Chiffres clés :

- 85% des entreprises couvertes par l'étude ont donné à leurs salariés la possibilité de souscrire dans le cadre d'Opération Réserve aux Salariés (ORS) via l'intéressement ou la participation.
- 95% des opérations d'actionnariat salarié réalisées se sont avérées être des offres dites « classiques », c'est-à-dire par acquisition d'actions via un Fonds communs de placement d'entreprises investi uniquement en actions de l'entreprise, ou par acquisition directe de titres. Le reste des opérations déployées est représenté par des offres structurées² ou mixte.
- L'analyse montre également que 15% des opérations classiques ont bénéficié d'une décote³ de 30% sur le prix des actions, 30% d'une décote de 20%, 25% d'une décote entre 5 et 15%, alors que 30% des opérations ont été réalisées sans décote.
- Les salariés ont perçu un abondement⁴ moyen de 1339€ en hausse par rapport aux années précédentes même si ce montant reste largement en deçà des sommes proposées par les entreprises (abondement proposé de 2 857€ en moyenne).
- 60% des opérations réalisées par les entreprises l'ont été avec les deux avantages que sont la décote et l'abondement. Seules 5% des opérations ont été réalisées sans décote ni abondement.
- Le taux de souscription moyen des opérations présentant un avantage (décote ou abondement) ou deux avantages a atteint environ 52% alors que les opérations ne présentant aucun des deux avantages ont obtenu un taux de souscription moyen de 29%.
- Le taux de souscription moyen en France a progressé pour atteindre 62% (contre 58% au S1 2023) et 36% à l'international (contre 32% au S1 2023).

Amundi note que ces chiffres sont en ligne avec les résultats de l'Observatoire 2023⁵.

¹ Données Amundi arrêtées au 31 juillet 2024

² Offres structurées sont des offres offrant une garantie de l'investissement des salariés ainsi qu'un multiple de la performance moyenne du titre de l'entreprise sur 5 années

³ Décote = prix d'achat de l'action réduit d'un certain %

⁴ Abondement = participation financière de l'entreprise qui vient s'ajouter au montant effectué par le salarié

⁵ A propos de l'Observatoire de l'actionnariat Salarié by Amundi : Publié chaque année depuis plus de 10 ans, l'Observatoire de l'Actionnariat salarié d'Amundi dispose d'une base d'observation particulièrement large avec pas moins de 350 opérations

Sur 10 ans, l'actionnariat salarié est en forte progression :

Alors que le nombre de collaborateurs éligibles à des opérations d'actionnariat salariés a triplé, passant de 700 000 à 2,2 millions sur 10 ans, les montants souscrits ont été multipliés par 6 pour atteindre 3,7 milliards d'euros en 2023.

Cette dynamique s'explique par le nombre croissant d'entreprises qui proposent à leurs salariés, quel que soit leur pays de résidence, de devenir actionnaires, mais aussi par l'accélération plus récente de la fréquence des opérations. Sur les 5 dernières années, l'Observatoire constate que plus d'une entreprise sur quatre (26%) a réalisé une opération chaque année et plus de la moitié (55%) a conduit au moins deux opérations sur la période.

S'agissant des grandes entreprises cotées, la moitié des sociétés du SBF120 ont recours ou eu recours à des opérations d'actionnariat salarié et 31 d'entre elles ont désormais un taux d'actionnariat salariés supérieur 3%.

Taux de souscription record des salariés

En 2023, en France, le taux de souscription moyen avait franchi un record historique avec un peu plus d'un salarié sur deux (51%) ayant souscrit au plan d'actionnariat proposé par son entreprise. Chez certains groupes où l'actionnariat salarié est inscrit depuis longtemps dans la culture d'entreprise, ce taux dépasse les 70% avec un record établi à 83% en 2023.

A l'international (pour les salariés des mêmes groupes mais localisés à l'étranger), si le taux est moindre, il est aussi en progression passant de 27% à 29 % entre 2022 et 2023.

Un pouvoir fédérateur au-delà des frontières

La majeure partie des opérations étudiées s'adresse aux salariés des Groupes aussi bien en France qu'à l'international. Le nombre moyen de pays couverts en 2023 était de 15, un groupe atteignant le nombre record de 94 pays concernés. La zone asiatique est particulièrement dynamique avec 3 pays dans le top 5 des pays ayant les plus forts taux de souscription.

Un actionnariat fidèle

En matière de placement, l'actionnariat salarié, lorsque qu'il est proposé, est la classe d'actifs privilégiée par plus de 30% des salariés pour investir leurs primes de participation et d'intéressement, loin devant les placements monétaires (16%), les placements diversifiés (14%), les actions (10%) ou encore les obligations (5%). Une fois la période de blocage passée, la majorité des salariés conserve les titres avec une proportion non négligeable de retraités parmi eux.

Catherine Leroy, directrice de l'épargne salariale et retraite d'Amundi souligne : « *Parce qu'il aligne pleinement les intérêts de l'entreprise avec ceux de ses salariés, l'actionnariat est devenu la forme la plus aboutie de partage de la valeur. Il est de plus en plus choisi par les entreprises, et leurs collaborateurs sont au rendez-vous. C'est un constat que notre Observatoire met particulièrement en lumière cette année. C'est aussi un engagement renouvelé d'accompagnement pour nos équipes auprès de nos clients* ».

La synthèse de l'enquête est disponible sur demande auprès du service de presse

d'actionnariat salarié étudiées et près d'une centaine de de grands entreprises suivies. Au-delà sa représentativité, l'Observatoire permet de porter un regard approfondi tant sur les pratiques des entreprises que sur le comportement de leurs collaborateurs. Cette année il propose une publication complémentaire avec les premières tendances observées dès 2024.

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux⁶⁷, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui près de 2 200 milliards d'euros d'encours⁸.

Ses six plateformes de gestion internationales⁹, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 professionnels dans 35 pays.

Présent depuis plus de 50 ans auprès des entreprises, Amundi est aujourd'hui l'acteur de référence en actionnariat salarié avec une part de marché de 67% et 47,7 milliards d'euros sous gestion (chiffres AFG au 30/06/2024).

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com   

Contact Presse

Daniele Bagli
Tél : +33 1 76 32 75 16
daniele.bagli-ext@amundi.com

⁶ Opération Réserve aux Salariés : opération dans laquelle une entreprise propose à ses salariés d'investir dans ses propres titres dans le cadre d'un plan d'épargne salariale.

⁷ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023

⁸ Données Amundi au 30/09/2024

⁹ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo